

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93.077 du 16 AVRIL 1993
DECRET N° /MEPRA/DGEP/DGCA/SR/N2
Portant versement, reclassement et no-
mination de Monsieur NSIELA (Omer), Ins-
tituteur des cadres de la catégorie B,
hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 45 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E
(actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrières administratives et reclassements notamment en son
article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les moda-
lités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/250 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/530 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions
des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant orga-
nisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 3282/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SAV du 21 Mai 1988
portant promotion à trois (3) ans au titre de l'année 1986 de cer-
tains Instituteurs des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement), en tête : KOUNKOU (Fidèle) ;

.../...

(/u l'arrêté n° 415/MTSS/DGFP/DGPCE/SSC du 8 Mars 1990 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement, Santé Publique, Jeunesse et Sports), Techniques (Agriculture), Administratifs et Financiers (SAF) et Agents Contractuels, déclarés admis au concours professionnel, à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA MOISES MACHEL, en tête : NGOULOU Patrice ; (/u le lettre n° 2769/MENREJS/CAB du 12 Octobre 1992 du Directeur de Cabinet au Ministère de l'Education Nationale, Chargé de la Réforme du Système Educatif, de la Jeunesse et des Sports transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/) D E C R E T :

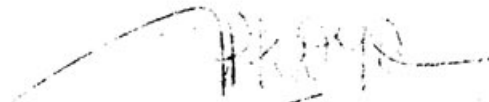
ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°s 627426 du 29 Octobre 1962 et 737143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur NSIELA Omer, Instituteur de 5° échelon, indice 820, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (D.E.S.S.S.P). Filière : Sciences Economiques et de Gestion, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers-SAF(Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2° échelon, indice 890, ACC : Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 28 Septembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 AVRIL 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO .-


Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	3
DGFP/DLC	3
DGB	2
DGCF	2
MENREJS/CAB	3
DOSSIER	2
INTERESSE	1
SGC/BC	2.-

